



Terres d'Horizon

N°85 - juin 2020



Dossier spécial - P. 3 et 4
«**crise sanitaire covid 19,**
confinés mais en action»

AU COEUR DES TERRITOIRES

Appels à **candidatures**
à Saint Martin du Var, Isola et
Tourrettes Levens

Revaloriser les **terres agricoles**
HVE, l'incontournable certification

P. 6 à 10

TECHNIQUE & FILIÈRES

Tomate : un nouveau virus à
surveiller

Choisir ses variétés de **haricots**

Réussir l'**affinage** des fromages

Protégez vos élevages !

P. 14 à 17

AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Stratégies de lutte contre la
mouche de l'olive

P. 12 et 13

CAP AVENIR



Tout savoir sur ... les cochenilles

P. 11

SALON DE L'AGRICULTURE



Les Alpes-Maritimes fièrement
représentées

P. 21 à 23

ÉDITO

MICHEL DESSUS
Président de la Chambre
d'Agriculture des Alpes-Maritimes

Je voudrais avoir, tout d'abord, une pensée pour ceux qui ont souffert de la maladie et pour tous les agriculteurs qui se sont retrouvés en grande difficulté économique.

La crise du COVID 19 et le confinement nous ont tous surpris et ont transformé notre activité en quelques jours.

Ce numéro de Terres d'Horizon en est un exemple : préparé pour sortir mi-mars, il a été différé jusqu'à aujourd'hui pour vous rendre compte des événements qui ont précédé la crise mais aussi de l'activité de notre établissement qui ne s'est jamais arrêtée, malgré le confinement et les difficultés qui en ont résultées.

Réunis en session le 11 mars dernier, nous avons présenté le bilan financier de la Chambre d'Agriculture. Il affiche une très bonne gestion et montre que l'achat de la nouvelle «maison de l'agriculture», prévu cette année, s'intègre dans un budget très prudent. Nous avons abordé également les sujets d'actualité que sont l'évolution de la PAC, le dossier du loup, la gestion de l'eau.

A l'occasion du Salon de l'Agriculture, nous avons signé une convention de partenariat avec le Conseil Départemental, renforçant notre engagement mutuel dans la concrétisation du «green deal». Pour la Chambre d'Agriculture, il s'agit d'accompagner les entreprises agricoles dans la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) ou vers une démarche d'agriculture biologique. Si ces certifications deviennent obligatoires pour accéder à certains marchés, notamment pour l'approvisionnement des établissements publics, elles démontrent aussi la capacité des agriculteurs à répondre à une demande sociétale. C'est un exemple très concret de démarche de transition écologique.

Malgré le confinement, ce plan a démarré dès le 29 mai.

Nous entrons dans une nouvelle phase économique car les effets de la crise vont se répercuter encore plusieurs mois. Sachez que nous sommes et restons à vos côtés pour vous aider à rebondir dans la difficulté.

Bonne lecture à vous !



**AGRICULTURE
& TERRITOIRE**
CHAMBRE D'AGRICULTUR
ALPES-MARITIME



Crise sanitaire Covid 19 Confinés mais en action

16 mars 2020, la Chambre d'Agriculture est contrainte de fermer ses portes et de mettre en confinement l'ensemble de son personnel en raison de suspicions de cas parmi les proches du personnel. Deux jours plus tard, le 18, c'est l'ensemble de la France qui se confine.

Pour autant, l'activité s'est poursuivie : vos élus et vos organismes professionnels agricoles n'ont cessé de se démener pour faciliter la vie de chacun, pour trouver des solutions de commercialisation, pour vous informer chaque jour des mesures de soutien, pour faire remonter vos besoins spécifiques auprès de l'Etat ...

ECONOMIE

- **16 mars** : La Chambre d'Agriculture active **sa cellule de crise**. Les élus et l'équipe d'encadrement se réunissent toutes les semaines.
- **19 mars** : Participation hebdomadaire au **Comité départemental de suivi économique et social** organisé par la Préfecture
- **25 mars** : Recensement des **agriculteurs en difficulté** - prise de contact avec tous les agriculteurs installés depuis moins de 3 ans.
- **1^{er} avril** : Début des permanences d'appui aux agriculteurs pour constituer les dossiers d'aides
- **3 avril** : Réunion des Chambres Consulaires et du Département pour la mise en oeuvre de l'**aide départementale** (prêt à taux zéro)
- **6 avril** : Action ciblée sur les **centres équestres** : la Chambre d'Agriculture contacte les centres équestres pour les inviter à faire part de leurs difficultés
- **10 avril** : Participation hebdomadaire à la cellule de crise sur le tourisme à la Préfecture
- **5 mai** : Participation hebdomadaire à la cellule de gestion des aides CCI-CD06
- **17 mai** : Négociation avec la **Région** pour réserver une enveloppe pour l'agriculture (prêt à taux zéro) et aide directe via la Chambre régionale d'Agriculture.

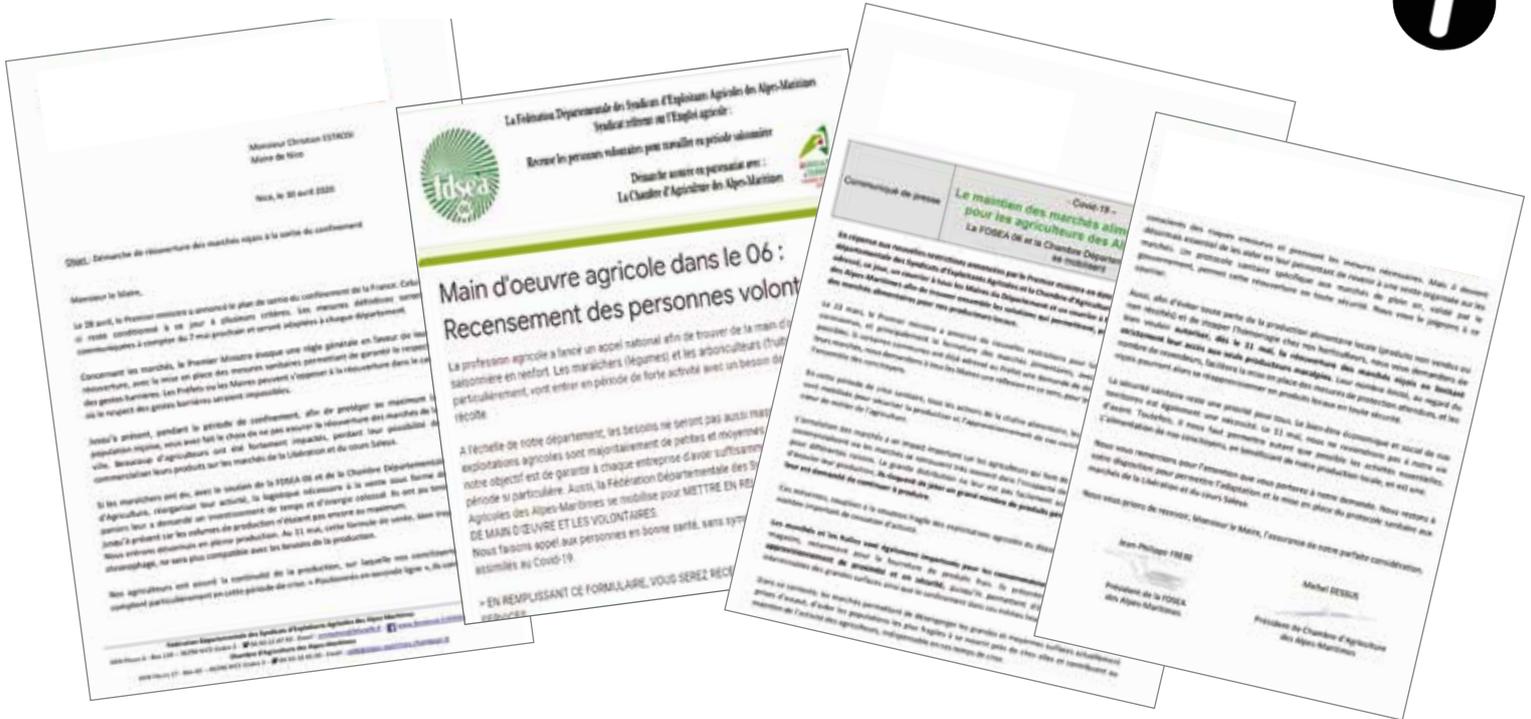
SOCIAL & REGLEMENTAIRE

- **23 mars** : Obtention d'une dérogation de déplacement nocturne pour les **apiculteurs**, malgré le couvre-feu.
- **25 mars** : Appel national pour le recrutement de **main d'oeuvre agricole**. A la demande de la Chambre d'Agriculture 06, la FDSEA ouvre une plateforme dédiée.
- **1^{er} avril** : 1^{ère} livraison de 3 000 masques à la Chambre d'Agriculture qui en a fait commande très tôt.
- **5 mai** : Préparation des modalités pour le déconfinement
- **9 mai** : Le Conseil Départemental offre 9 000 **masques** aux agriculteurs du département. 10 000 autres masques vont être offerts par le Conseil Régional. NCA offrira, sur son territoire, 2 masques par agriculteur
- **12 - 13 mai** : Distribution de masques sur les MIN légumes et fleurs

Dernière minute !

Vous avez jusqu'au 30 juin 2020 pour bénéficier de l'AIDE DIRECTE DU CONSEIL RÉGIONAL. Contactez Philippe Perrot - 06 28 79 67 65

En ligne sur notre site internet : <https://paca.chambres-agriculture.fr/zoom-sur-page-accueil/informations-covid-19/covidaideregionsud/>



COMMERCIALISATION

Suite à la fermeture des marchés, vous aider à trouver des solutions d'urgence

- 18 mars : les marchés et la vente des fleurs coupées sont interrompus. La Chambre d'Agriculture recherche des **débouchés** pour les agriculteurs en difficultés;
- 19 mars : prise de contact et sensibilisation des GMS
- 25 mars : la Chambre d'Agriculture et la FDSEA demandent aux maires et à la Préfecture de maintenir les **marchés alimentaires** pour les producteurs
- 27 mars : recensement des agriculteurs qui ont mis en place de la **vente directe** et diffusion sur notre site internet - relai de l'information par Nice-Matin.
- 29 mars : 15 **marchés** rouvrent, dans les Alpes-Maritimes, suite à notre demande
- 31 mars : 17 **marchés** sont ouverts
- 2 avril au 7 mai : vente des produits agricoles, via **06 à table**, pour le CCAS de la ville de Nice qui distribue des «paniers» aux personnes dépendantes. Les agriculteurs ayant des difficultés de commercialisation accèdent, temporairement, à un nouveau débouché. 2400 paniers ont ainsi été commercialisés (fruits, légumes, produits laitiers).
- 7 avril : Suite à l'annonce de l'ouverture autorisée des

- jardineries**, la Chambre d'Agriculture adresse un courrier à la Préfecture demandant de privilégier l'**approvisionnement local** en plantes en pots et fleurs coupées.
- 7 avril : La Chambre d'Agriculture adresse un courrier à la Préfecture demandant la mise en place de **drive pour les produits horticoles sur le MIN**. Notre demande n'a malheureusement pas abouti.
- 16 avril : La Chambre d'Agriculture inscrit tous les agriculteurs en vente directe sur le site de **géolocalisation** de la Région pour diffuser l'information auprès des consommateurs.
- 22 avril : La Chambre d'Agriculture demande, via l'APCA, la mise en place d'un plan national de sauvegarde de la filière horticole.
- 30 avril : La Chambre d'Agriculture écrit au maire de Nice pour demander la **réouverture des marchés niçois** à compter du 11 mai.
- 12 mai : Réouverture du carreau des producteurs au **MIN fleurs**.



confection des paniers pour le CCAS, dans le box «06 à table»



Recensement des agriculteurs sur notre site internet



Décryptage sur la situation, par Vincent De Sousa¹

«Difficile de faire simple car tout est encore en négociation et tout bouge constamment !

Pour rappel, la «nouvelle PAC» aurait dû débiter avec les déclarations 2020 mais ni les modalités ni le budget n'ont été

MAE, DJA, prédation...)

L'ambition est d'être prêt pour une mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2022. Selon le calendrier prévisionnel, le Plan Stratégique National, document qui résume les attentes françaises en matière d'orientation des filières et des soutiens, sera soumis à la commission européenne fin 2020, après consultation des régions.

Durant les prochaines semaines, la Chambre Régionale d'Agriculture organisera des groupes de travail par filière pour bien prendre en compte les propositions de la profession. Il faudra déterminer quels sont les objectifs à atteindre parmi la liste ci dessous. Ce que l'on ne sait pas : que se passera t il si les objectifs ne sont pas atteints? Qui sera pénalisé, l'Etat ou l'agriculteur ?

A nous d'être présents et de faire entendre nos spécificités» !

définis.

2021 et 2022 seront encore des années de transition, sur la base de l'ancien régime en terme de modalités d'aides et avec le nouveau budget.

Celui-ci devrait être voté en octobre 2020, pour la période 2021-2027 sous la Présidence allemande, peu partisane d'une PAC «forte».

Ce budget, qui n'a pas fait l'objet d'un accord au sommet européen du 20 février 2020, serait en baisse de 15 %. L'architecture du 1^{er} pilier et le «verdissement Ecocheine» de la PAC ne sont pas définis.

Il semblerait que l'arbitrage se fasse sur le second pilier (ICHN,

Pour résumer

- Pas de visibilité
- Baisse de budget
- Des arbitrages à faire
- Une politique basée sur des objectifs avec des indicateurs de performance
- Un travail de réflexion stratégique à mener rapidement

¹ Eleveur caprin fromager à Tourrettes Levens et membre de la Chambre d'Agriculture - en charge du dossier PAC

3 objectifs généraux, 9 objectifs spécifiques et des besoins nationaux ... à choisir, à prioriser

Le débat va porter ensuite sur une définition plus fine, par objectif, des bénéficiaires, des montants (plafond, plancher) et du taux du financement. La Région, pilote financier du Feader, mettra en place les instruments financiers nécessaires (dotations, prêts, fonds de garanties ...)

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
a) Favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié, garantissant la sécurité alimentaire	A/ Soutenir des revenus agricoles et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire
	B/ Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité , notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation
	C/ Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur (filière)
b) Renforcer la protection de l' environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat	D/ Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables
	E/ Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols, l'air
	F/ Contribuer à la protection de la biodiversité , améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages
c) Consolider le tissu socioéconomique des zones rurales	G/ Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales
	H/ Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bio économie et la sylviculture durable
	I/ Améliorer la réponse de l'Agriculture de l'UE aux exigences sociétales en matière d'alimentation et de santé, y compris un approvisionnement alimentaire sûr, nutritif et durable ainsi que le bien être animal.

Exemple des besoins nationaux : objectifs c et G :

- G1 : accompagner la 1^{ère} installation de tous les agriculteurs et assurer au mieux le renouvellement des générations
- G2 : Faciliter les reconversions et les transmissions entre générations
- G3 : Créer un environnement favorable à l'installation en agriculture
- G4 : Améliorer l'intégration et l'adéquation des projets d'installation aux projets de territoires

Au cœur des Territoires

Nouveaux engagements dans la collaboration entre la Métropole et la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture travaille avec ses partenaires pour établir conjointement le programme d'actions qui guidera les priorités de nos collaborations pour 2020.

Les actions « traditionnelles » des années précédentes sont reconduites :

- L'observatoire de l'agriculture métropolitaine
- Le développement de l'agriculture sur le territoire de l'OIN Plaine du Var avec l'accompagnement des projets collectifs qui pourraient émerger des exploitants en place et la réflexion sur un nouveau projet de redynamisation des friches sur les coteaux des communes classées dans l'OIN,
- L'accompagnement aux communes dans leurs projets agricoles (de l'amont avec l'aide à la définition d'un projet agricole viable, à l'aval avec la sélection du candidat)
- La participation et le lien entre la boutique métropolitaine Goût de Nice et les exploitants agricoles
- Le soutien à l'installation sur l'ensemble du territoire métropolitain
- L'expérimentation de pratiques plus innovantes pour une agriculture durable et un territoire plus propre

De nouvelles actions pour 2020

Un accent tout particulier est mis sur l'accompagnement à la **transmission des exploitations**, dans la Plaine du Var et sur le reste du territoire de la Métropole.

La Métropole et la Chambre d'Agriculture ont décidé de plus de moyens pour accompagner les **agriculteurs installés** sur des terrains communaux dans les premières années.

Nous soutiendrons **les communes** qui souhaiteraient mettre en place **des marchés de producteurs sur leur territoire**.

Notre ambition sera d'accompagner la mise en place d'un **espace test** sur la Métropole pressentis sur les communes de Nice et/ou de Saint-Jeannet.

Enfin, un accent nouveau sera mis sur la **structuration et le développement d'une filière apicole locale** performante afin de répondre aux problématiques particulières de nos apiculteurs.

Elu référent : Michel Dessus
Votre interlocutrice à la CA : Laura Ruiz



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Dans le cadre de la création de MARCHÉS DE PRODUCTEURS, les communes d'Isola et Tourrettes-Levens recherchent des producteurs .

Contact

Nadine Niel - 06 73 49 47 42

@alpes-maritimes.chambagri.fr



Appel à candidature Projet de valorisation agricole Saint Martin du Var – La Lausière

La commune de Saint Martin du Var se mobilise pour acquérir des terrains à forte valeur agronomique, situés dans la Plaine du Var, et les mettre à la disposition de porteurs de projets agricoles.

C'est ainsi que deux jeunes maraîchers se sont installés avec succès début 2019, sur une propriété agricole située au sud du village (quartier de la Digue), appartenant à la commune et au Conseil Départemental.

La Commune a depuis fait l'acquisition d'une nouvelle parcelle de terre agricole, située au nord du village (quartier La Lausière) sur laquelle elle souhaite implanter

une nouvelle activité agricole durable, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.



La commune cherche aujourd'hui un candidat à l'installation (ou à l'agrandissement), en capacité de proposer un projet adapté à la superficie et au potentiel du terrain.

- Surface totale mise à disposition : 3 940 m² (dont Surface Agricole Utile estimée : 3 500 m²)
- Modalités de mise à disposition : bail rural
- Production : productions végétales (maraîchage/horticulture)
- Commercialisation : pas de vente directe sur le terrain mais vente possible sur le marché hebdomadaire communal.
- Possibilités de diversification : poules pondeuses, arbres fruitiers, ou autres

- Profil du candidat: Futur agriculteur ou agriculteur nécessitant un agrandissement
- Date installation prévue : courant 2020
- Logement : aucun logement spécifique n'est prévu.

Descriptif du site mis à disposition :

- Terrain plat, situé dans la plaine alluviale du Var
- Bâtiment de 20 m² de surface au sol
- Raccordement à l'eau potable en cours
- Raccordement du bâtiment à l'électricité et à l'assainissement en cours
- Accès carrossable

Aménagements à la charge du candidat :

clôture du site, aménagement intérieur du bâtiment et aménagement du terrain (si besoin de serres, création d'allées, etc.)

VISITER LE TERRAIN

L'inscription pour la visite peut se faire par téléphone, par mail ou par voie postale, auprès de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

Télécharger le dossier de candidature sur notre site internet : <https://paca.chambres-agriculture.fr/installationlalausiere/>



Personne en charge du suivi du dossier à la Chambre d'agriculture

Estelle PERNOT - 06 23 32 93 21
epernot@alpes-maritimes.chambagri.fr

Pré-sélection

- Date limite des inscriptions des candidats à la visite terrain: **29 juin 2020**
- Visite terrain : **30 juin**

Sélection définitive

- Date limite de dépôt des projets définitifs des candidats: **24 août**
- Entretien des candidats et sélection définitive: **8 septembre**

Installation du candidat

- Travaux et aménagements : automne 2020
- Installation: automne/hiver 2020



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



4 procédures pour améliorer l'AMÉNAGEMENT FONCIER et la mise en valeur des TERRES INCULTES

La Commission Départementale d'Aménagement Foncier a été créée par délibération du 13 décembre 2019 par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes. Cette instance intervient dans les procédures d'aménagement foncier rural, de cessions amiables d'immeubles ruraux, ainsi que de remise en valeur des terres incultes.

RESTRUCTURER LE FONCIER

1 L' Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE)...

Objectif : adapter un parcellaire agricole souvent très morcelé au développement de la mécanisation de l'agriculture.

Le remembrement a été largement utilisé en France afin d'adapter un parcellaire agricole souvent très morcelé au développement de la mécanisation de l'agriculture, mais n'a pas été utilisé dans les Alpes-Maritimes. Cette procédure est également utilisée lors de la création de grands ouvrages linéaires nécessitant des prélèvements de terrains

Procédure menée par le **Département**

2 Les Échanges et Cessions Amiables d'Immeubles Ruraux (ECAIR) ou Forestiers (ECAIF) dans un périmètre ou non...

Objectif : redistribuer du parcellaire entre propriétaires, sur la base du volontariat, pour améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières.

Ces opérations d'échanges amiables et multilatéraux permettent de réorganiser le parcellaire et d'aboutir à la constitution d'îlots plus importants en superficie.

Procédure sous maîtrise d'ouvrage des **communes et communautés de communes**

MOBILISER DU FONCIER ET LUTTER CONTRE LES FRICHES

3 La mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées

Objectif : contraindre les propriétaires de mettre en valeur leurs terres par eux-mêmes ou à les louer à un exploitant agricole présentant un plan de remise en valeur.

L'article L. 125-1 du code rural dispose que toute personne physique ou morale peut demander au préfet l'autorisation d'exploiter une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole ou pastorale et qui se trouve inculte ou manifestement sous-exploitée depuis au moins trois ans. Le préfet saisit alors la CDAF, qui se prononce, après une procédure contradictoire, sur l'état d'inculture ou de sous-exploitation manifeste des fonds et sur la possibilité de les mettre en valeur.

Après mise en demeure restée infructueuse du propriétaire ou du titulaire du droit d'exploitation et après avis de la commission départementale des structures agricoles et de la CDAF, le préfet peut attribuer l'autorisation d'exploiter.

Le **Préfet** peut charger CDAF de recenser les zones où il existe un intérêt général à remettre en valeur des parcelles incultes

La procédure de mise en valeur des terres incultes donne des moyens importants aux pouvoirs publics pour lutter contre les friches : **grand intérêt sur le département en raison de l'important développement des friches**

PROTÉGER DES ZONES AGRICOLES

4 La réglementation et la protection des boisements

Objectif : protéger les terres agricoles contre les boisements ou enrichissements anarchiques.

Elle a souvent été utilisée dans des départements montagnards, et pourrait avoir un intérêt sur des secteurs du département touchés par une fermeture des milieux importants, au détriment des zones agricoles (coteaux...).

A l'initiative de la **commune**, décision du **Conseil Départemental**

Elu référent : Jean-Philippe Frère
Votre interlocutrice à la CA : Julia Kliglich



Repenser les montants des baux pour rendre des terres à l'agriculture

COMPRENDRE

Dans le cadre de leur travail sur la reconquête des terres en friche, la Chambre d'Agriculture et ses partenaires institutionnels ont entendu les retours quasi-unanimes des propriétaires sur la problématique des prix des locations des terres agricoles trop faibles.

Parallèlement à cela, les porteurs de projets et les agriculteurs souhaitant agrandir leurs surfaces de production nous rapportent également leurs difficultés à trouver des terres à la location.

Forts de ce constat d'inadéquation en offre et demande, et entendant que le problème principal est lié au prix des locations des terres, les organisations professionnelles agricoles menées par la Chambre d'Agriculture ont décidé de s'emparer de ce sujet.

Cette révision ne concerne pas les conventions de pâturage!

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu associant élus de la Chambre d'Agriculture, représentants des syndicats (FDSEA, Jeunes Agriculteurs et Confédération paysanne) et membres de la commission consultative paritaire des baux ruraux.

Ce projet a également été présenté et débattu en session de la Chambre d'Agriculture du 11 mars dernier.

Inciter les propriétaires à louer leurs terrains et reconquérir des terres

Ces réunions ont permis de redéfinir de nouvelles fourchettes de montants de location des terres nues, des bâtiments d'exploitation, des serres et des bâtiments d'habitation. L'objectif est que ces montants soient plus « justes » et plus en accord avec la réalité des qualités des terres à la fois du point de vue patrimonial et du point de vue productif.

Les organismes espèrent ainsi inciter les propriétaires à louer leurs terres en bail à ferme (le bail type en agriculture) et relancer l'agriculture sur des terres actuellement en friche.

La commission paritaire des baux ruraux au cœur du dispositif

La commission donne son avis sur des dispositions départementales ayant trait au statut du fermage et donnant lieu à arrêté préfectoral tels que : les seuils d'application du statut du fermage, l'encadrement des loyers, ou la constatation de l'évolution du prix du fermage.

La commission n'intervient pas dans le traitement des litiges qui sont de la compétence des tribunaux. Son rôle est purement consultatif.

Composition de cette commission

Présidée par le Préfet, elle se compose de :

- **membres votants** : 3 bailleurs titulaires et 3 preneurs titulaires, assistés chacun de 3 suppléants.

Ils sont désignés pour 6 ans par le Préfet après proposition des syndicats professionnels.

- **membres non votants** : il s'agit de représentants des structures suivantes : DDTM, Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, Confédération paysanne, section des bailleurs de la FDSEA, section des fermiers de la FDSEA et Chambre des notaires.



Le rôle de la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture, bien qu'elle ne soit pas un organisme votant à la commission paritaire des baux ruraux, a choisi d'organiser les débats et les réunions sur ce sujet afin de garantir la concertation et la représentation de tous les syndicats dans ces discussions

Elu référent : Jean-Philippe Frère
Votre interlocutrice à la CA : Laura Ruiz



Le saviez vous ?

La certification «**Haute Valeur Environnementale**» sera bientôt obligatoire pour vendre vos produits à destination de la restauration collective et de plus en plus demandée par vos distributeurs!

Entrez dès aujourd'hui dans la démarche, votre Chambre d'Agriculture vous accompagne !

COMPRENDRE

Une certification environnementale : pour quoi faire ?

La certification «**Haute Valeur Environnementale**» répond au besoin exprimé lors du Grenelle de l'Environnement d'identifier les exploitations engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement.

Ses objectifs :

- rassembler les démarches de qualités existantes autour d'un référentiel commun afin de les rendre plus efficaces et lisibles pour la société,
- reconnaître et valoriser les efforts des producteurs en terme de préservation de l'environnement

La certification environnementale des exploitations agricoles est une démarche volontaire accessible à toutes les productions quelle que soit leur taille et engageant l'ensemble de l'exploitation.

Elle est construite autour de 4 thématiques :

- **La protection de la biodiversité**
- **La gestion de la fertilisation**
- **La stratégie phytosanitaire**
- **La gestion de la ressource en eau**

UNE DEMARCHE PROGRESSIVE

Pour atteindre le niveau 3 et obtenir la certification « HVE », vous pouvez soit passer par le niveau 1, soit passer par le niveau 2 si vous êtes déjà engagé dans une démarche de qualité respectant un cahier des charges privé.



Niveau 3 - Mention "HVE"

Mesures d'indicateurs de performances environnementales (biodiversité et intrants)

Niveau 1

Respecter la réglementation (Règles de conditionnalité PAC)

Niveau 2

Respect d'un cahier des charges privé de reconnaissance publique (exemples : plantes bleues, certaines AOP...)



La **Chambre d'agriculture** des Alpes-Maritimes vous propose des formations, dès la rentrée, pour réaliser les premières étapes de votre engagement.



Le **Conseil Départemental des Alpes-Maritimes**, dans le cadre du **green deal**, pourra prendre en charge les frais liés à la réalisation des diagnostics nécessaires à son obtention.

Votre interlocuteur à la CA : Jean-Baptiste VALJAN
04 93 18 45 04 - 06 28 79 67 41- jbvaljan@alpes-maritimes.



Concrètement, comment se déroule la certification ?

Elle est réalisée en 3 étapes :

- 1/ une formation de 1 jour pour situer l'exploitation par rapport au niveau 1 et aborder le niveau 3
- 2/ la Chambre d'Agriculture réalise d'un diagnostic de votre exploitation qui permet d'identifier les non conformités et de mettre en place les actions correctives.
- 3/ Audit de certification par l'organisme certificateur.

Puis-je être certifié(e) sur une seule de mes productions ou sur un seul de mes sites ?

Non, il s'agit d'une certification d'entreprise dans sa globalité.

Comment valider le niveau 1 ?

Il est basé sur les règles de la conditionnalité de la PAC dont, le contrôle «technique» de votre pulvérisateur à jour et la présence d'un compteur d'eau pour l'irrigation.

Combien de temps est valable la certification ?

Le niveau 3 est valable 3 ans, avec un audit de suivi 18 mois après la certification.

Comment suis-je contrôlé(e) ?

Comme toute démarche qualité, la certification est délivrée par un organisme indépendant. La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes est agréée pour valider le niveau 1.

Comment est mesurée la stratégie phytosanitaire ?

En maraîchage, le nombre d'espèces et de variétés est déterminant pour l'obtention du niveau 3.

La connaissance de vos rendements sera aussi un point essentiel pour l'évaluation de votre bilan azoté.

Les cochenilles des plantes ornementales dans les Alpes-Maritimes



La cochenille : *Pseudococcus viburni*
(cochenille farineuse ou *Pseudococcidae*)

Le parasitoïde : *Ericydnus sipylus* (Hyménoptère,
parasitoïde de la cochenille bohémienne
(cochenille farineuse))

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes a participé, de 2017 à 2020 avec l'INRAE et l'Astredhor, au projet Casdar « innovation » CochOrti. Il vise à recenser les cochenilles et leur ennemis naturels parasitoïdes sur les plantes ornementales en France.

Près de 3 000 échantillons ont été prélevés en France et plus particulièrement dans les Alpes-Maritimes, notamment dans la station d'expérimentation du CREAT, puis du CREAM, les parcs et jardins de la région niçoise et sur la commune de Mouans-Sartoux. Quelques échantillons ont été collectés dans d'autres communes comme Menton, Vallauris, Antibes et Opio.

Parmi les familles de cochenilles récoltées, on retrouve les trois principales qui provoquent des dégâts sur les cultures :

- les *Diaspididae* (cochenilles à bouclier),
- les *Coccidae* (cochenilles à carapace),
- les *Pseudococcidae* (cochenilles farineuses),

et trois autres plus discrètes, tant par le nombre d'espèces que par leur fréquence, les *Monophlebidae* (cochenilles cotonneuses), les *Orthezidae* et les *Eriococcidae*.

Au total, plus de quarante espèces ont été récoltées et identifiées sur une centaine d'espèces végétales. Des plantes comme les agrumes (*Citrus spp.*), le laurier « sauce » (*Laurus nobilis*), ou le lierre (*Hedera helix*) hébergent plusieurs espèces de cochenilles. *Unachionaspis sp.* est la seule espèce nouvelle pour la France, présente sur bambou dans un jardin botanique de Nice. Pour le moment, l'identification se résume au genre. Un travail est en cours pour déterminer l'espèce.

Ce projet a un double objectif, d'une part d'identifier les cochenilles puis d'autre part, les parasitoïdes qui leur sont associés. Cette identification a été menée par l'Université de Tbilissi en Géorgie. Dans l'état actuel de l'avancée des travaux, plusieurs espèces sont nouvelles pour la France. Ces auxiliaires sont des futurs leviers potentiels en agroécologie.

Elu référent : Jérôme Coche
Intellocuteur au CREAM : Philippe Kreiter
(ingénieur d'études à l'INRAE)

Le projet CochOrti



3000
végétaux prélevés



57 espèces de
cochenilles identifiées et
qualifiées

- une carte ADN
- une analyse morphologie
- un cycle biologique



près de 100 parasites
auxiliaires

- une carte ADN
- une analyse morphologie

CochOrti : triple intérêts

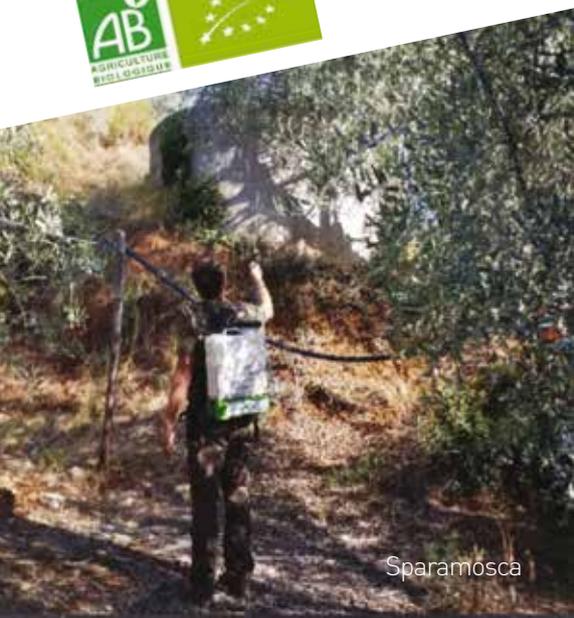
- **scientifique** : la connaissance des espèces de cochenilles et de leurs parasitoïdes.
- **économique** : un ravageur qui touche les filières horticoles, les jardins & espaces vert, les pépiniéristes ...
- **agronomique** : vers l'élaboration d'une méthode de lutte avec zéro phyto

En partenariat avec :



Lutter contre la mouche de l'olive en Agriculture Biologique

Evaluation d'une stratégie associant barrières de kaolinite calcinée et insecticide sous forme d'appâts localisés - Emploi de matériels de pulvérisation innovants



Sparamosca

Avec la nette augmentation de la pression de mouche de l'olive ces dernières années, la maîtrise de la protection de l'oliveraie contre ce ravageur est plus que jamais déterminante pour assurer la qualité des produits, la diversification à l'olive de table, la valorisation en AOP Huile et Olive de Nice et en Agriculture

Biologique... en bref la rentabilité de l'activité oléicole.

Dans un contexte d'évolution climatique, réglementaire et sanitaire, depuis plus de 10 ans, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes accompagne les oléiculteurs pour l'élaboration, l'évaluation, l'amélioration et la diffusion de stratégies de lutte mettant en œuvre des produits alternatifs, biologiques, de biocontrôle et des matériels d'application innovants.

Ainsi, dès 2009, nous initiions des travaux sur l'intérêt de la **kaolinite calcinée**.

Depuis, chaque année, des suivis expérimentaux en conditions réelles sur les exploitations oléicoles du département, en collaboration étroite avec les professionnels, ont permis :

- leurs conditions d'emploi,
- de diminuer les pressions de travail,
- de privilégier les pompes à membrane,
- de s'affranchir de l'usure prématurée des matériels de pulvérisation,
- de prouver l'efficacité de ces barrières minérales et de démocratiser leur emploi, en AB, comme en raisonné,
- de démontrer l'intérêt d'employer un adjuvant,
- de valider la possibilité de réaliser des mélanges avec le cuivre lorsque nécessaire,
- de tester et d'affiner des stratégies combinées associant barrières et adulticides biologiques en cas de forte pression, d'évaluer l'intérêt de barrières biologiques telles que le Naturalis (champignon antagoniste Beauveria bassiana)...

Aujourd'hui, nos travaux associant barrières de kaolin et Synéis appât, portent sur l'intérêt de **matériels de pulvérisation** spécialement conçus pour l'application microdosée de très faibles volumes de bouillie de produits phytosanitaires sous forme d'appât.

Cette évaluation a eu lieu sur la saison 2019/2020 au GAEC du Maoupas, à La Gaude, sur un verger de 2,55 ha, comportant 570 cailletiers.

- d'homologuer ces argiles puis d'améliorer

STRATÉGIE COMBINÉE MISE EN ŒUVRE

- Limitation de l'**irrigation** au strict nécessaire, pour ne pas créer de conditions encore plus favorables à la mouche.

- Mise en place de la barrière de protection à base de **kaolinite calcinée**, à la dose homologuée, dès le début de la saison de pression de mouche de l'olive et renouvellement en fonction du lessivage, du grossissement des fruits et de la pression de mouches, au fil de la saison.

- Application de **Synéis appât** en complément de la barrière d'argile, dès que jugé nécessaire, en ciblant les pics de vol, sur la base de 2 pièges sexuels piège (sexuel Haut ■ et piège sexuel Bas ◆) et d'un piège alimentaire ●, positionnés sur la parcelle, avec un faible volume de bouillie employé (5 à 10 litres/ha) et dans la limite des 4 applications maximum autorisées :

Sur la zone haute, en coteau à fort dénivelé **1** : le matériel Doctor Fly Family 30 de la société Casotti, attelé à l'attache 3 points du tracteur chenillard est testé pour appliquer le Synéis appât ;

Sur la zone basse, en restanques **2** : le pulvérisateur à dos à commande électrique Spara Mosca, de la société Casotti, est testé pour appliquer le Synéis appât.



Doctor Fly Family 30

Travail réalisé par Maud Damiens, Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes

Avec le concours financier du Centre Technique de l'Olivier

Stratégie mise en œuvre par Alain Bagnis sur son exploitation GAEC du Maoupas

La Gaude (06) – saison 2019/2020

Matériel de la société Casotti

Mis à disposition par la société Corteva, distributrice du Synéis appât

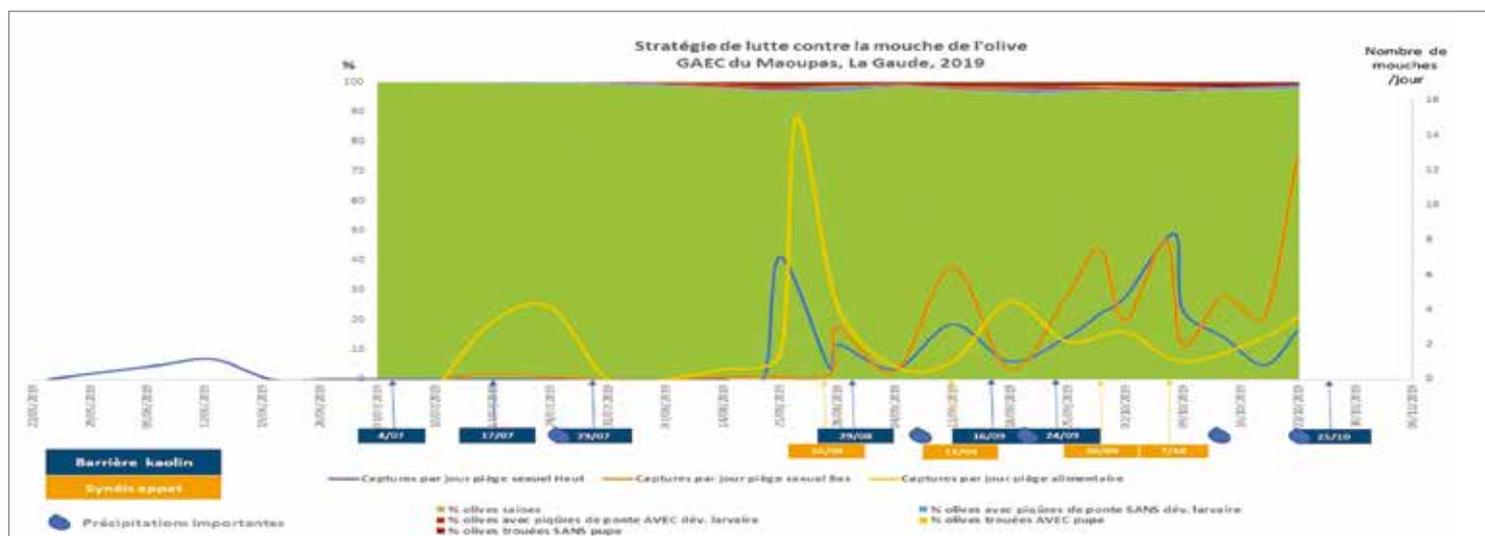
INTERVENTIONS RÉALISÉES, DATES ET MODALITÉS

Applications de kaolinite calcinée

- sur l'ensemble des oliviers
- au dosage de 5 kg d'argile pour 100 litres
- avant la première génération de mouches, avec 2 passages rapprochés en début de saison, puis un renouvellement soigné après lessivage par les pluies ou érosion de la qualité de couverture dans le temps, les 4, 17 et 29 juillet, 29 août, 16 et 24 septembre et 25 octobre
- avec un atomiseur arboricole tracté sur la zone haute et un pulvérisateur à jet projeté (lance) sur la zone basse.

Applications du Synéis appât

- sur l'ensemble des rangs
- avec une tache de 40 cm de diamètre et de 43 ml / arbre, sur le bas du 1/3 supérieur de la frondaison, sur une zone dense en feuillage, orientée Sud/Sud-Ouest
- avec un volume de bouillie de 8,6 litres / ha
- et une concentration de bouillie de 14 % (1 litre de Synéis appât pour 7 litres de bouillie)
- soit 1,2 litres de Synéis appât / ha
- en correspondance avec des pics de piégeages de mouche de l'olive, les 26 août, 11 septembre, 30 septembre et 7 octobre



RÉSULTATS OBTENUS & FAITS MARQUANTS

Une stratégie de protection efficace avec un taux de dégâts maximum à 4% au cours de la saison 2019.

Une pression mouche quasi nulle jusqu'au 10 juillet, limitée jusqu'à la mi-août, importante, continue et croissante à partir de la 3e semaine d'août et jusqu'à la récolte, démarrée fin octobre.

La limitation de l'irrigation comme un facteur clé de contention des niveaux de pression de mouche de l'olive en comparaison avec des parcelles voisines irriguées dans le secteur de la plaine du Var.

La bonne efficacité de la kaolinite calcinée en la présence de mouche de l'olive pour empêcher les piqûres de ponte

Une baisse de piégeages observée après chaque application de Synéis appât, attestant de l'effet adulticide effectif.

Des outils d'application du Synéis appât légers, pratiques, aux réglages faciles et permettant une homogénéité d'application et un confort lors de la mise en œuvre des traitements.

Doctor Fly-Family 30

Léger : moins de 30 kg, travaillant à faible pression : 4 bars, nécessitant peu d'eau (un réservoir de 25 l permet de traiter jusqu'à 5 ha), permettant une application en appâts standardisée et donc homogène et rapide, ce pulvérisateur électronique attelé au tracteur avec distribution microdosée prédéterminée et délivrée de manière homogène par une simple commande, (bouton poussoir) **est adapté pour l'application du Synéis appât sur des parcelles de grande taille et mécanisables.**

Prix : 1600 €.

Sparamosca

Léger : moins de 7 kg, travaillant à faible pression : 3 bars, d'une batterie à l'autonomie compatible avec l'application, d'une longueur de câble limitante pour l'application en zone haute de cailletiers sur le modèle testé mais adaptable par la société sur demande, ce pulvérisateur à dos à commande électrique, actionné par pression sur un bouton du pistolet, **est adapté sur petites parcelles et parcelles difficilement mécanisables.**

Prix : 420 €

La stratégie combinée à base de kaolinite calcinée et d'insecticide sous forme d'appât, agréée en Agriculture Biologique, a fait ses preuves depuis plusieurs années dans le contexte de fortes pressions de mouche de l'olive. Cependant en France, les recommandations de la société distributrice du Synéis appât, sur la base de 30 litres de bouillie à l'hectare, étaient jusqu'alors matériellement difficilement réalisables. Les pulvérisateurs testés pour une application localisée de produit à très faible dose et standardisée, permettent d'atteindre de très faibles volumes à moins de 10 litres de bouillie par hectare et par conséquent de concentrer les appâts.



A suivre...

Dans la continuité, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes conduira cette saison au Domaine de Champsoleil (La Trinité), un nouveau travail sur l'intérêt de ces matériels, ainsi que l'évaluation d'autres matériels potentiellement adaptés aux solutions alternatives contre la mouche de l'olive et aux configurations des parcelles maralpines.

Technique & Filières

Comparaison variétale de HARICOTS grimpants verts ronds

Résumé des résultats de la comparaison variétale 2019

OBJECTIF

Obtenir des références sur les nouvelles variétés de haricots grimpants en semis direct précoce

Expérimentation sur site

Jean-Louis Capan à Castagniers
Tunnel 7,5 m froid

Conduite culturale

- Semis direct
- densité de 40.000 graines/ha
- Date semis : 6 mars 2019
- Irrigation en goutte à goutte
- Palissage sur fil
- Conduite en protection biologique intégrée (lâchers de prédateurs et aspersion de la culture)
- Début de récolte le 23 mai jusqu'au 21 juin (semaine de canicule)



Retrouvez le compte rendu détaillé de l'essai sur notre site internet

paca.chambres-agriculture.fr/publication/maraichage

Elue référente :
Chantal Bagnato
Un essai mené par
Sabine Risso,

conseillère en maraîchage bio et conventionnel à la Chambre d'Agriculture - 06 28 79 67 35



Les variétés

9 variétés ont été comparées. Le témoin du producteur est Emerite. Le témoin du département est Vesperal.

N°	Variété	Société	Résistances*
1	Vesperal	Gautier semences	HR : BCMV/CI
2	Emerite	Vilmorin	HR : BCMV
3	Almena	Vilmorin	HR : BCMV
4	Sombra	Vilmorin	HR : BCMV/CI
5	Cobra	Holland Select	HR : BCMV/CI
6	Isabel	Holland Select	HR : BCMV/CI
7	Python	Holland Select	HR : BCMV
8	MonteBello	Clause	HR : BCMV
9	Matilda	Ducretet	HR : BCMV

La germination

La germination des haricots est une étape très sensible à la pourriture comme pour l'ensemble des légumineuses.

Toutes les précautions ont été mises en œuvre pour réduire le risque : arrosage préalable du sol | semis non enfoui | couverture des graines avec du terreau | non renouvellement de l'arrosage pendant plusieurs jours celui-ci étant assuré par capillarité de l'eau apportée avant le semis).

La température de sol recommandée pour les semis de haricots est de 16°C. Le créneau de début mars convient bien mieux à des plantations en plants.

Rendements

Les témoins **Vesperal** et **Emerite** semblent conforter leur position de leader sur le marché du frais grâce à leur rendement précoce et leur rendement total.

D'autres variétés présentent des caractéristiques intéressantes qui doivent être confirmées : **Almena** présente un intérêt en terme de rendement/plant. A retester en condition de sol plus chaud.

Matilda tire son épingle du jeu grâce à son taux de germination et son rendement précoce.

Python et **Cobra** mériteraient de voir leur densité à la baisse car leur plante est très ramifiée et trapue. Python présente une calibre très homogène et très droit ce qui le rend intéressant en terme de conditionnement.

Sombra présente une résistance à l'anthracnose. Toutefois, elle ne s'est pas distinguée par d'autre caractéristique par rapport à Emerite et Almena de la même société.

Isabel peut intéresser des agriculteurs à la recherche de gousses courtes et homogènes

Montebello présente très bien grâce à sa ligne anthocyanée. À réserver au circuit court.

	Rdt Extra en kg/m ²		% de déchet	Rappel densité de plants/m ²	Rendement par plant*
	au 4 juin	au 21 juin (fin)			
Vesperal	0,93	2,04	16,03	2,75	0,75
Emerite	1,07	2,31	15,70	2,50	1,14
Almena	0,32	1,45	20,76	1,25	1,19
Sombra	0,67	1,74	12,14	2,50	0,78
Cobra	0,57	1,84	12,59	2,75	0,66
Isabel	0,33	1,87	13,61	3,25	0,53
Python	0,14	1,02	8,75	1,25	0,81
Montebello	0,31	1,05	9,86	2,00	0,57
Matilda	1,09	1,90	18,01	3,75	0,50

* le rendement est calculé par rapport au taux de germination réelle dans ces conditions



Soyez vigilants !

ToBRFV, un nouveau virus des tomates et poivrons



Tomato brown rugose fruit virus, ToBRFV),

Classé en organisme de quarantaine, le virus des fruits bruns et rugueux de la tomate (ToBRFV) est apparu ces dernières années dans plusieurs pays. Il a engendré, selon les parcelles infestées de très fortes pertes de cultures.

Aire géographique contaminée :

Les premiers signalements du ToBRFV datent de 2014 en Israël et de 2015 en Jordanie. Dans les deux cas sur cultures de tomate. En 2018, il apparaît au Mexique et aux Etats-Unis et plus proche de nous, en Allemagne. En 2019, c'est en Italie (Sicile) que se détecte le ToBRFV suivi de la Grande Bretagne, la Belgique, la Grece, l'Espagne, les Pays-Bas, la Turquie mais encore la Chine...C'est finalement dans une entreprise de Tomate située dans le Finistère que le premier cas aura été authentifié en France. Les plants venaient de Grande-Betagne et les semences des Pays-Bas.



Crédit photo : Pascal GENTIT (ANSES)

Transmission

Outre les pertes de rendements sur les plants contaminés, sa dangerosité est liée à sa facilité de transmission.

Les manipulations (ébourgeonnage, palissage) ou avec des outils suffisent à propager le virus.

De simples contacts entre plantes, le travail des pollinisateurs ou encore l'eau... permettent sa dissémination. D'autres pathogènes se propagent déjà par l'homme sur tomate, ce qui en font des ravageurs redoutables et redoutés : la bactérie *Clavibacter michiganensis* et le virus de la mosaïque du Pepino.

Recommandations

Il n'existe pas de variétés résistantes à l'heure actuelle, seule la prévention est de mise :

- **Préférez des plants professionnels** ayant été produits par des professionnels dans des zones non contaminées. Ces derniers ont été mis en garde par les autorités pour garantir l'origine sanitaires des graines.
 - Comme pour tout autre virus, **formez votre personnel à la reconnaissance** des principaux symptômes. Sensibilisez les à ne pas toucher les plants douteux et à vous les signaler afin que vous preniez les mesures nécessaires.
 - **Arrachez** le plant suspect (voir ceux d'à côté) et redoublez de vigilance pour le reste des parcelles.
 - Les **mesures d'hygiène classiques** pour se prémunir des virus sont requises : vêtements de travail à usage unique, pédiluve aux entrées, organiser le travail par zone en laissant passer une nuit entre 2 parcelles de cultures hôtes...
 - Des **analyses** sont conseillées. Elles peuvent être prises en charge dans le cadre du « Bulletin de Santé du Végétal »

REPÉRER | les symptômes

Les symptômes visuels ne suffisent généralement pas à définir précisément l'infection virale en présence.

Selon e-phytia, les symptômes seraient :

Sur feuillage

décoloration, déformations assez diverses pouvant être plus ou moins importantes que la photographie ci-dessus.

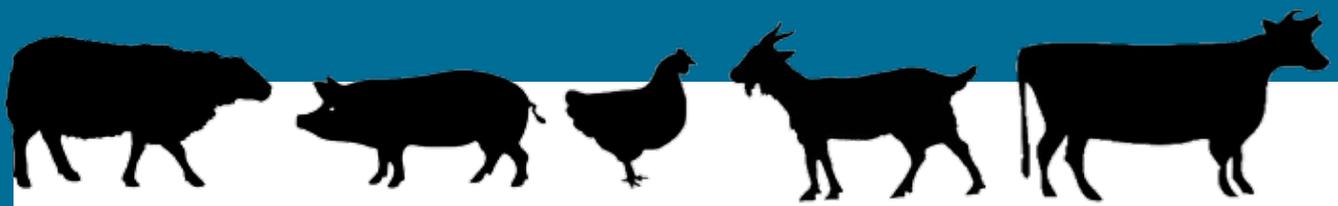
Sur pédoncules et fruits

Nécroses pédonculaire et tâches immatures sur fruits
Décoloration et tâches jaunes sur fruits de tomate, maturation irrégulière
Virus des fruits bruns et rugueux de la tomate.

Vous INFORMER

• **A télécharger** : www.aprel.fr onglet à gauche de l'écran « tomate en sol », /fiche « Protocole sanitaire virus Tomate ».

• **Abonnez-vous au BSV PACA** cultures maraichères et restez au fait de l'information sanitaire des cultures maraichères (abonnement gratuit)
<http://www.bsv-paca.fr/>



Protégez vos élevages

La biosécurité

La biosécurité désigne l'ensemble des mesures visant à réduire le risque d'introduction et de propagation d'organismes pathogènes (virus, bactéries, champignons, parasites....)

Pourquoi appliquer les règles de la biosécurité ?

- pour éviter d'introduire en élevage des organismes pathogènes
- pour éviter de le(s) disséminer sur d'autres exploitations

Comme pour les maladies humaines, un ensemble d'attitudes et de comportements dans les pratiques d'élevage permettent de diminuer le risque. Elle sont valables quelques que soit l'animal (domestiques, exotiques, sauvages, gibier d'élevage)...

Les trois composantes de la biosécurité

1) Mettre en quarantaine les animaux

Mise en place et maintien de barrières réelles ou virtuelles visant à limiter les possibilités d'introduction d'animaux infectés ou d'objets contaminés dans une unité de production non infectée. Lorsqu'elle est correctement mise en œuvre, cette mesure permet dans la plupart des cas d'éviter la contamination et l'infection.

2) Nettoyer

Le matériel (véhicules, équipement, etc.) qui doit entrer dans une unité de production (ou en sortir) doit être soigneusement nettoyé afin d'éliminer toutes les souillures visibles. La plus grande partie des pathogènes susceptibles de contaminer le matériel seront ainsi détruits.

3) Désinfecter

Après un nettoyage méthodique, la désinfection, lorsqu'elle est correctement appliquée, tuera tout agent pathogène encore présent.

En pratique, comment faire ?

Les agents pathogènes peuvent être introduits par l'introduction :

- d'animaux malades ou porteurs
- d'animaux (autres que ceux de l'élevage), ou de nuisibles
- de personnes, de véhicules...

Ils peuvent sortir, de même, de l'élevage par les mouvements d'animaux, les véhicules, les cadavres, le fumier....

Vous achetez des animaux,

ne les mélangez pas avec le cheptel existant. Et ce, par exemple, jusqu'au retour des résultats des prises de sang d'achat, pour les ruminants).

Pour vos opérations quotidiennes,

ayez des chaussures réservées à cet effet (pour ne pas ramener de contaminants extérieurs via les semelles) et lavez vous les mains avant d'entrer dans l'élevage.

Attention à vos animaux de compagnie !

Ils ne sont pas les bienvenus dans l'élevage.

Protégez votre exploitation contre les nuisibles par des clôtures adaptées et efficaces, ainsi que contre les oiseaux sauvages (pour les élevages de poules, canards..) et des dispositifs anti-insectes et rongeurs doivent être mis en place, vérifiés et changés de façon régulière.

Les fumiers doivent être compostés correctement et couverts pour ne pas que des animaux y accèdent.

Tous les cadavres et déchets animaux (oeufs cassés, déchets de tuerie, ou de découpe doivent être correctement éliminés, par des voies réglementaires (équarrissage)

Votre interlocutrice à la CA :
Monique Bassoleil

N'oubliez pas !

DÉTAILLEZ et ENREGISTREZ toutes vos opérations dans un registre pour les élevages de PORCS et de VOLAILLES, pour lesquels la mise en place d'un plan de biosécurité écrit est obligatoire !



Comment réussir l'AFFINAGE de vos fromages ?

L'affinage correspond à une période de maturation des fromages durant laquelle se produit une digestion enzymatique du caillé qui induira une protéolyse, une lipolyse et une glycolyse. Ce processus résulte de l'action des enzymes du lait, de la flore bactérienne et des enzymes de la présure.

Trois paramètres interfèrent : les conditions d'ambiance | la composition du caillé | l'apport en microflores

A l'issue de ces transformations, le fromage aura changé de composition, d'aspect, de saveur, de texture et développera de nouveaux arômes.

Les agents d'affinage

- Les enzymes coagulantes, dénommées «la présure». Elles participent à la protéolyse des matières azotées au cours de l'affinage
- Les enzymes microbiennes : elles sont produites par la flore naturelle du lait : bactéries, levures, moisissures.

L'action de ces agents d'affinage sera plus ou moins favorisée par les conditions d'ambiance des locaux d'affinage : la température, l'hygrométrie et la composition de l'atmosphère (teneur en O₂, CO₂, NH₃) liée à la vitesse de brassage de l'air.

L'affinage des fromages lactiques : 3 étapes

- **Le ressuyage** : premier stade d'affinage dont l'objectif est le développement de la flore de surface
- **Le séchage** : poursuite du développement de la flore de surface dont l'objectif est d'évacuer une certaine quantité d'eau
- **L'affinage** : phase de développement aromatique, de changement de texture dont l'objectif est de favoriser le développement des flores de surface et la maturation du fromage



Etape	Temp.	Humidité	Brassage de l'air	Soins	Durée (j)	Perte de poids	Lieu
Ressuyage	16 à 22°C	70 à 80%	-	retournements	1 à 4	12.5 %	Salle de fabrication
Séchage	10 à 20°C	65 à 70%	0.1 à 0.6 m/s	retournements 1 fois/j	1 à 7	25%	Salle de fabrication avec ventilateur, séchoir
Affinage	10 à 15°C	80 à 99.9%	< 0.1m/s	retournements réguliers	4 à 30	25 %	Hâloir/armoire d'affinage

L'affinage des pâtes pressées : les soins seront différents en fonction de la flore de surface recherchée : croûte fleurie, croûte sèche, croûte lavée...

à croûte fleurie : type « tome de Savoie »



Etape	Temp.	Humidité	Brassage de l'air	Soins	Durée	Lieu
Ressuyage	16 à 20°C	85 %	ventilation	-	24 h	Salle de fabrication
Affinage	10 à 12°C	90 à 98%	pas de ventilation	Frottage de la croûte à sec Retournements 2 à 3 fois/semaine	6 à 10 semaines	Cave

à croûte sèche



Etape	Temp.	Humidité	Brassage de l'air	Soins	Durée	Lieu
Ressuyage	10 à 14°C	75 %	ventilation	-	24 à 48 h	Cave
Affinage 1		90 à 98 %	pas de ventilation	Frottage avec une morge Retournements 2 fois/semaine	2 à 3 semaines	
Affinage 2				Frottage sec ou morge 1 fois/semaine	3 mois	

Morge : eau salée 4% + ferments d'affinage

Proches de vous



COMMERCIALISER

Les mesures restrictives durant le confinement vous ont amené vers de nouveaux débouchés, notamment les GMS. Ces distributeurs imposent un code barre sur vos produits.

Pourquoi un code à barres ou GTIN ?

Il permet la codification d'informations utiles au suivi des produits (l'identité du produit ou d'un service, d'une entreprise) dans un langage commun pour les échanges commerciaux.

A quoi correspondent les chiffres ?

Un code barre consommateur est composé de 13 chiffres ; c'est le code EAN; Ces chiffres sont générés par le GS1 (Un code pays, un code fabricant attribué par GS1 France, un code fabricant, un chiffre de contrôle).

Le code à barres entre professionnels peut aussi concerner des regroupements de produits, fardeaux sous housse, cartons, palettes commercialisées entre professionnels

Comment lire un code-barres ?

C'est un code à barres standardisées. Il est représenté par un ensemble de barres foncées sur fond clair

Il est lisible par les appareils de lecture de type scanner, douchette ou pistolet lors des opérations d'encaissement dans les magasins ou d'approvisionnement linéaires.

Combien de code-barres dois-je générer ?

Il faut un code par produit et non par gamme de produit
Si vous avez de la confiture de fraises en pot de 200 g et en pot de 500 g, il vous faudra deux codes à barres et autant de codes à barres par produits.

Combien ça coûte ?

Il y a un droit d'entrée et une cotisation annuelle qui varie suivant le chiffre d'affaire de l'entreprise et coût de réalisation. Pour un chiffre d'affaires global inférieur ou égal à 500 000 €, la licence d'utilisation est de 87 € ht et le droit d'entrée de 87 € ht.

Où placer le code à barres ?

Il est apposé avec votre étiquette produit ou sur un sticker indépendant de votre étiquette produit.

Prendre contact avec votre fournisseur pour paramétrer votre étiquette de produits. GS1 France vous indiquera les modalités de caractères police et impression lors de la mise en place de votre code à barres.

Qui peut délivrer un code-barres ?

GS1 est la seule organisation à pouvoir délivrer des codes-barres EAN / UPC et codes GTIN dans le monde

Seul ce groupement a l'exclusivité, pour la France, de la diffusion des codes à barres auprès des fabricants et importateurs.

Contacts utiles

GS1 France – service GENFA (Groupe d'Etudes et de Normalisation des Fabricants).
Adhésion à GS1 France <https://www.gs1.fr/Obtenir-un-code-barres-et-un-code-GTIN>

Votre interlocutrice à la CA : Nadine Niel



Fiche rédigée pour le réseau Bienvenue à la Ferme 06, pendant le confinement.

Faire connaissance avec les nouveaux conseillers de la Chambre d'Agriculture



Jean-Baptiste Valjan

Après une expérience sur la culture d'ananas en Guadeloupe, dans un centre d'expérimentation, puis à la DDT de Loire, Jean Baptiste vient renforcer l'équipe végétale.

Sa première mission est d'accompagner les exploitations dans la démarche de certification HVE, en plus du conseil en Agriculture biologique.



Après la Covid 19 le GDS06 a repris du service, nous restons à votre écoute.

Contact : 04 97 25 76 57

06 49 92 38 30

Email : gds06@reseaugds.com



Renouveler votre CERTIPHYTO

Vous avez passé votre Certiphyto Primo accédant décideur en exploitation agricole non soumise à agrément entre **les mois de janvier 2011 à avril 2011** : il vous faut **RENOUVELER VOTRE CERTIPHYTO DURANT LE DERNIER TRIMESTRE 2020**, 3 à 6 mois avant la fin de validité de votre certificat actuel.

Pour les certiphytos obtenus après avril 2011, les sessions de renouvellement seront programmées entre janvier et mars 2021.

Le service formation se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant ce renouvellement.

Vos contacts :

• **Questions techniques** : Sabine RISSO
04 97 25 76 45 - 06 28 79 67 35
srisso@alpes-maritimes.chambagri.fr

• **Questions administratives et inscription** : Nathalie HELLE
04 97 25 76 40
nhelle@alpes-maritimes.chambagri.fr

FORMEZ-VOUS !

SPÉCIAL JEUNES AGRICULTEURS !

Vous êtes installés depuis 2 ou 3 ans,

Faites de votre comptabilité un indicateur de santé de votre exploitation agricole :

Rendez-vous le 17 septembre 2020 pour un diagnostic complet !!!!

Formation Compta niveau 2
Contact : Philippe Perrot
06 28 79 67 65



AGRITOURISME

Vous souhaitez créer un hébergement à la ferme,

Rendez-vous le 29 septembre 2020, un jour pour tout savoir sur la réglementation !!!!

Contact : Nadine Niel
06 73 49 47 42



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

https://paca.chambres-agriculture.fr/nos_formations



source : APCA



crédit photo : département 06

Cela faisait 10 ans que les «Alpes-Maritimes» n'avaient plus d'espace au salon de l'Agriculture. Pourtant, avec près de 483 000 visiteurs en 2020, le salon reste le rendez-vous incontournable de l'agriculture avec le grand public, une vitrine pour notre région et l'occasion, pour les professionnels agricoles, de faire passer des messages, tant auprès des politiques que des médias.

Pour cette édition, la Chambre d'Agriculture et le Conseil départemental ont travaillé en partenariat sur un espace 100% aux couleurs locales, avec le chant de cigales en prime !

Chantal Bagnato,
en charge du projet SIA 2020
à la Chambre d'Agriculture



*Je suis honorée
d'avoir contribué à
représenter si bien
notre département et
son agriculture.*

Depuis un an, je travaille, avec mon équipe, sur l'organisation des animations sur l'espace des Alpes-Maritimes.

En effet, si le Conseil Départemental s'est occupé de la conception du stand et de l'organisation de l'inauguration, la Chambre d'Agriculture s'est engagée à réaliser des animations pendant les 10 jours que dure le salon.

Nous avons eu à coeur de représenter toutes les filières de notre département. Un vrai casse-tête pour élaborer un planning qui corresponde aux disponibilités de chacun et «monter» sur Paris tout le matériel nécessaire pour les dégustations, les animations, sans compter les 10 000 tiges de fleurs fraîches.

Je souhaite remercier les agriculteurs et agricultrices qui se sont mobilisés pour venir sur place et faire connaître leurs filières et leurs produits, l'équipe administrative de la Chambre d'Agriculture (Monique et Nadine) ainsi que l'équipe du Conseil Départemental avec qui nous avons vraiment bien travaillé. Je remercie également le bureau de la Chambre d'Agriculture qui m'a fait confiance pour ce projet.



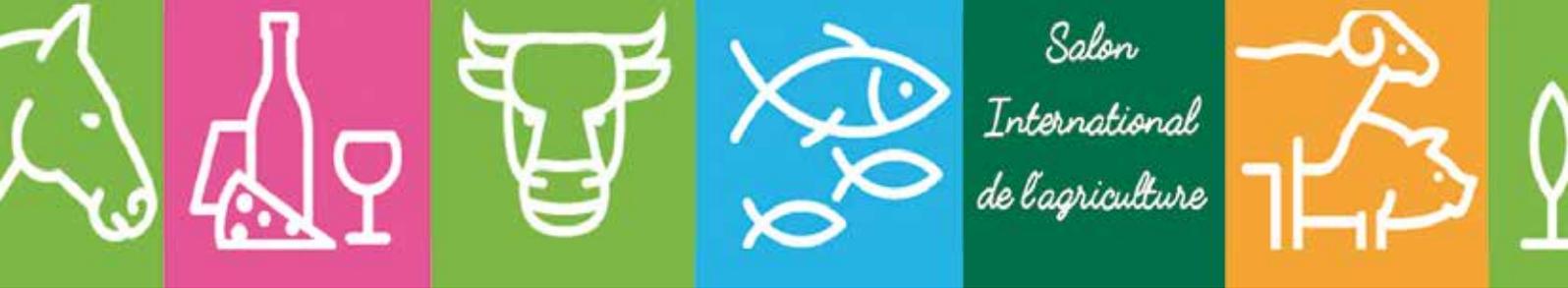
Isabelle et Céline, chefs d'orchestre des animations florales



Sur le comptoir des dégustations, place à l'oléiculture !



Avec Claire, faisons des pompons en laine mérinos !



A la rencontre des acteurs politiques

Les entretiens de ... Michel Dessus



Avec le Ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume



Avec la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de transition écologique et solidaire, Prune Poirson



Avec le Ministre de l'Intérieur, Philippe Castaner



Avec le Président de la Région Sud, Renaud Muselier



Avec la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault

Nous avons eu l'honneur d'accueillir **Madame la secrétaire d'Etat, Prune Poirson** sur l'espace des Alpes-Maritimes.

Nous avons fait un point sur notre engagement à développer la certification HVE (Haute Valeur Environnemental), sur notre volonté «zéro pesticides» dans les Alpes-Maritimes et sur notre soutien à l'Agriculture Biologique.

J'ai rappelé le savoir-faire des Alpes-Maritimes, tant au niveau des agriculteurs que de nos techniciens à la Chambre d'Agriculture ainsi que le travail mené par notre centre de recherche, le CREAM, sur des expérimentations «zéro phyto».

Nous avons abordé également la problématique du loup dans les Alpes-Maritimes.

J'ai eu le plaisir de pouvoir m'entretenir quelques minutes avec le **ministre de l'Intérieur, Monsieur Castaner** que j'ai interpellé sur la problématique du loup en relayant le message de la profession : maintenir la brigade loup qui effectue un travail efficace dans les Alpes-Maritimes.

Les entretiens de ... Jean-Philippe Frère

Monsieur le **ministre de l'Agriculture** s'est arrêté sur le stand des Alpes-Maritimes. Se rappelant sa visite dans notre département suite aux inondations du mois de novembre, il s'est enquéri de la suite du dossier, notamment de la tenue des assises de l'eau pour aborder, entre autre, la prévention des inondations.

En amont du salon, nous avions demandé un rendez-vous à **Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA**.

Elle nous a reçus sur le stand de la FNSEA, avec son secrétaire général, Jérôme Despey.

Nous voulions mettre en avant la spécificité de notre département qui ne peut être comparé aux départements céréaliers, notamment sur le sujet des zones de non traitement. Nous avons aussi abordé la problématique du loup et fait remonter le sentiment des éleveurs de «revenir en arrière» par rapport au mesures de régulation.

Autre sujet abordé, l'agriculture péri urbaine «victimisée» par la pression foncière.

Christiane Lambert a été très à l'écoute et nous lui avons proposé un déplacement dans notre département ; ce qu'elle a accepté avec intérêt.



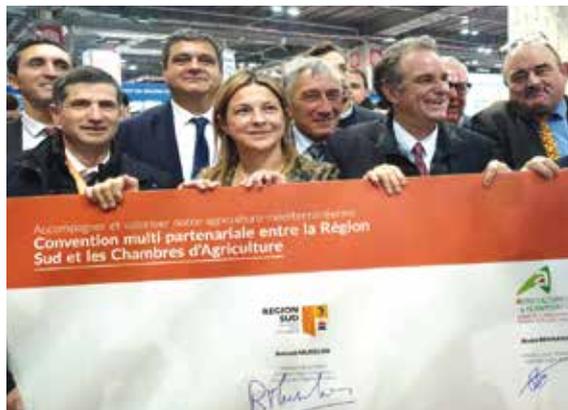


Salon
International
de l'agriculture

Des partenariats !



Signature de la convention 2020 avec le Crédit Agricole



Signature de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental - Un engagement fort pour une agriculture respectueuse de l'environnement, dans le cadre du «green deal».

Nos jeunes au Salon de l'Agriculture



Les jeunes installés de l'année sont reçus par les Présidents des Chambres d'Agriculture de la Région et leur partenaire financier, le Crédit agricole

Mon premier salon, ce qui m'a le plus marqué



C'est l'ambiance générale dans le salon et le soir, les rencontres entre les professionnels qui démontrent une belle cohésion des agriculteurs en France. On a passé des moments vraiment sympas !

Benjamin Varrone,
jeune agriculteur à Thorenc



C'est vraiment un évènement à voir au moins une fois dans sa vie ! Je suis très heureux d'être ici, c'est très haut en couleur, très animé, on y découvre toutes les richesses de nos terroirs, et même celles les DOM-TOM!

Romain Bacchialoni,
conseiller à la Chambre d'Agriculture

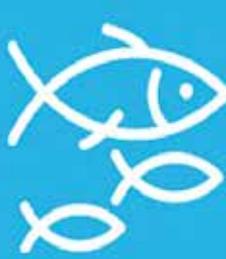


C'est le monde et les animaux du hall 1, c'est énorme ! On n'a pas l'habitude d'en voir autant au m²!

Claude Raymond,
agriculteur à la Penne

Inauguration de l'espace «Alpes-Maritimes»





Salon
International
de l'agriculture



les indiscretions de la rédaction



Nos viticulteurs devant une vitrine de ... bières



Solange et son pot au lait ! «Yesss ... j'ai trouvé du lait»



Ils n'ont pas résisté à la pause avec Miss France !



Le secret de l'équipe technique pour rester en forme pendant 10 jours : eau chaude, miel de montagne et citron !



Palmarès 2020 des Alpes-Maritimes

15 médailles pour le cru 2020 !
Toutes nos félicitations aux lauréats

VIN DE BELLET

- Or - Jean Spizzo - rouge millésime 2018
- Or - Via Julia Augusta - Rosé millésime 2019
- Arg - Jean Spizzo - Blanc millésime 2019
- Or - Via Julia Augusta - Blanc millésime 2019

PRODUITS OLEICOLES

Huile d'olive de Nice

- Or - EARL Champsoleil - huile d'olive de Nice AOP

Variétés et préparations diverses

- Arg - EARL Champsoleil - Olives noire de France

Pâte d'olives de Nice AOP

- Arg - EARL Lessatini et fils

Spécialités à base d'olives

- Or - EARL Champsoleil
- Arg - GAEC Domaine Oléicole du Piechal

Tapenade noire

- Bz - Giauffret André - L'olivieraie de la Sirole

Tapenade verte

- Bz - EARL Champsoleil

MIEL

- Or - Lou Mas d'Apis - Miel de cru
- Arg - Jean-Louis Lautard - Miel polyfloral clair

CONFITURE

- Arg - Maison Herbin - confiture d'agrumes
- Arg - Maison Herbin - Confiture de cerises

Vos élus vous représentent

Février 2020

- 4 DDTM – CDPENAF | A. Mège
- 5 CA 06 : Bureau : élus du Bureau
SEA Plaine du Var | C. Bagnato
- 10 S/Préfecture Grasse : réunion sur la cryptosporidiose | J. Courron
- 12 CA 06 : Visite projets sur terrains communaux à St Martin du Var |
J. Coche, V. de Sousa
- 13 PNM – Conseil d'Administration | M. Dessus
COTECH 06 SAFER | J.P. Frère
- 17 Syndicat Fromager 06 : assemblée générale | S. Pélissier
- 18 Rencontre avec les Présidents des coop et des Cuma | M. Dessus,
J.P. Frère
- 19 DDTM – CDNPS Formation Sites et Paysages | J.P. Frère

Du 22/02 au 1er/03/2020 SIA : Participation élus CA 06

Mars 2020

- 4 CA 06 : Bureau | élus Bureau
- 5 Agribio 06 : assemblée générale | J.P. Frère
- 10 CRA PACA : Session | M. Dessus, C. Bagnato, C. Vincenti.
- 11 CA 06 : Session : | élus CA 06
- 17 COVID 19 – confinement - fermeture des locaux de la Chambre
d'agriculture.
- 19 PREFECTURE/DDFIP : Comité départemental de suivi
économique et social | M. Dessus
- 20 CRA PACA : Directoire en visioconférence | M. Dessus
- 24 Bureau CA 06 en audioconférence
- 26 APCA – Session en webconférence | M. Dessus
ASTREDHOR : Conseil d'Administration en visioconférence |
J. Coche
- 27 PREFECTURE : Cellule départementale de soutien à l'économie
et d'appui aux entreprises | M. Dessus

AVRIL 2020

- 1er Bureau CA 06 en audioconférence

- 3 PREFECTURE/DDFIP : Comité départemental de suivi
économique et social | M. Dessus
CRA PACA Directoire en visioconférence | M. Dessus
- 10 PREFECTURE/DDFIP : Comité départemental de suivi
économique et social | M. Dessus
- 14 Conseil régional : réunion financements en audioconférence |
M. Dessus
- 15 Bureau CA 06 en audioconférence
- 16 Réunion CAF de crise : CA 06 FDSEA06 JA06 MSA | M. Dessus
J.P. Frère
- 17 CRA PACA : Bureau en visioconférence | M. Dessus J Coche
PREFECTURE/DDFIP : Comité départemental de suivi
économique et social | M. Dessus
- 22 APCA : Conseil d'Administration en visioconférence | M. Dessus
- 24 PREFECTURE/DDFIP : Comité départemental de suivi
économique et social | M. Dessus
- 29 Bureau CA 06 en audioconférence

MAI 2020

- 6 CRA PACA : Bureau en visioconférence | M. Dessus J Coche
Bureau CA 06
- 13 APCA : Conseil d'Administration en visioconférence | M. Dessus
- 15 CRA PACA : Bureau en visioconférence | M. Dessus J. Coche
- 28 DDTM : comité départemental restreint Loup en audioconférence
| J.P. Frère - CAF Loup en audioconférence | M. Dessus

JUIN 2020

- 2 PREFECTURE/DDFIP : Comité départemental de suivi
économique et social | M. Dessus
- 3 Bureau CA 06
- 10 Conseil régional PACA : conférence téléphonique agriculture | M. Dessus
- 11 CDCFS | J.P. Frère
- 17 APCA : Conseil d'Administration en visioconférence | M. Dessus
DDTM : CDNPS en visioconférence | J.P. Frère, Claude Vincenti
- 19 CRA PACA : Bureau en visioconférence | M. Dessus, J. Coche

Suivez notre actualité



<https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-alpes-maritimes/>



chambre d'agriculture
des alpes-Maritimes



chambre d'agriculture 06



CONSULTEZ GRATUITEMENT LA MÉTÉO LOCALE
HAUTE PRÉCISION SUR **pleinchamp.com**
OU EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLI.

